

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 septembre 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2022-2023-457

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 22 septembre et transférée à la responsable de l'accès à l'information le 23 septembre, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec le nombre de personnes sous verdict de non-responsabilité criminelle dont prend charge la CETM d'une année à l'autre.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les informations demandées peuvent vous être communiquées. Vous trouverez donc en pièce jointe un tableau avec ces informations.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau